



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Maghrebins

Question écrite n° 38550

Texte de la question

M Jack Lang attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Droits de l'homme, sur l'initiative de M le garde des sceaux de susciter la libération conditionnelle des Maghrebins condamnés à des peines inférieures à trois ans et ayant accompli la moitié de leur peine, et de procéder à leur expulsion. Il lui demande, en particulier, s'il approuve cette initiative et s'il peut accepter les critères qui ont permis de sélectionner, parmi la population pénale étrangère, les détenus de nationalité marocaine, algérienne et tunisienne.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38550

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : droits de l'homme

Ministère attributaire : droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1336